



# GRUPE DE TRAVAIL RÉGIMES PARTICULIERS

PV

16 DÉCEMBRE 2016

<b>CONVENORS</b>	Werner Rens (AGD&A KLAMA) – Jessy Van Aert (Essenscia)																																																																																	
<b>RAPPORTEUR</b>	Silvie Hutsebaut (AGD&A KLAMA)																																																																																	
<b>PRÉSENTS</b>	<u>Pouvoirs publics</u> Olivier Clausse KLAMA – Bruxelles Rudi Lodewijks KLAMA – Hasselt Sonia Debois Service Automatisation Sophany Ramaen Secrétariat Forum National Ilker Aydin Régie CNI Ilse Eelen Cellule centrale SCC  <u>Secteur privé</u> Dana Peeters VOKA (Nike) Diederik Bogaerts ICC (KPMG) Gerrit De Sterck BCA (DHL) Jack Nuijten ICC (Loyens & Loeff) Jan Van Wesemael VOKA Johan Van Staay CRSNP (Stream Software) Kristin van Kesteren-Stefan (Régie portuaire d'Anvers) Kristof Van Ael ICC (PwC) Luc Lammertyn Fedustria (Sioen) Marc Staal Voka – chambre de commerce Limbourg (Scania) Michael Van Giel CRSNP (Intris) Paul Peeters VEA-CEB (Remant) Tom De Ridder AGORIA (Audi)																																																																																	
	<table border="0"> <tr> <td>Bart Cieters</td> <td>Service Automatisation</td> <td>Palsterman Albert</td> <td>CRSNP (Stream Software)</td> </tr> <tr> <td>Roger Beeckman</td> <td>Service Automatisation</td> <td>Moons Dirk</td> <td>CRSNP (Stream Software)</td> </tr> <tr> <td>Nathalie Sterkmans</td> <td>KB Hasselt</td> <td>Karen Wittock</td> <td>VEA-CEB (Remant)</td> </tr> <tr> <td>Hans Van Der Biest</td> <td>Région de Bruxelles</td> <td>Olivier Schoenmaeckers</td> <td>VEA-CEB (CEB)</td> </tr> <tr> <td>Eylen Aydemir</td> <td>EOS/Législation douanière</td> <td>Johan Peeters</td> <td>CEB (Herfurth)</td> </tr> <tr> <td>Johnny Verstraete</td> <td>EOS/Législation douanière</td> <td>Kim Van de Perre</td> <td>ASV/NAVES (MSC)</td> </tr> <tr> <td>Anne-Marie Huyst</td> <td>EOS/Législation douanière</td> <td>Hilde Bruggeman</td> <td>ASV/NAVES</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Stefan Vanrobaeys</td> <td>Fedustria (Baltagroup)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sylvie Groeninck</td> <td>Fedustria</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sara Ramos</td> <td>Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et logistique (Bleckmann)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Sophie Verberckmoes</td> <td>Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et logistique (Bleckmann)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Nadine Van Rompay</td> <td>VOKA (Seabridge)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Dirk Pottilius</td> <td>VOKA (Ziegler)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Ellen Gielen</td> <td>Voka – chambre de commerce Limbourg (Graco)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Jean Baeten</td> <td>FEB</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Wesley De Visscher</td> <td>FEB</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Pieter Haesaert</td> <td>AGORIA (C4T)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Audrey Debroux</td> <td>ICC (PwC)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Wim Pollet</td> <td>ICC (PwC)</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Tim Verdijck</td> <td>ICC (PwC)</td> </tr> </table>			Bart Cieters	Service Automatisation	Palsterman Albert	CRSNP (Stream Software)	Roger Beeckman	Service Automatisation	Moons Dirk	CRSNP (Stream Software)	Nathalie Sterkmans	KB Hasselt	Karen Wittock	VEA-CEB (Remant)	Hans Van Der Biest	Région de Bruxelles	Olivier Schoenmaeckers	VEA-CEB (CEB)	Eylen Aydemir	EOS/Législation douanière	Johan Peeters	CEB (Herfurth)	Johnny Verstraete	EOS/Législation douanière	Kim Van de Perre	ASV/NAVES (MSC)	Anne-Marie Huyst	EOS/Législation douanière	Hilde Bruggeman	ASV/NAVES			Stefan Vanrobaeys	Fedustria (Baltagroup)			Sylvie Groeninck	Fedustria			Sara Ramos	Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et logistique (Bleckmann)			Sophie Verberckmoes	Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et logistique (Bleckmann)			Nadine Van Rompay	VOKA (Seabridge)			Dirk Pottilius	VOKA (Ziegler)			Ellen Gielen	Voka – chambre de commerce Limbourg (Graco)			Jean Baeten	FEB			Wesley De Visscher	FEB			Pieter Haesaert	AGORIA (C4T)			Audrey Debroux	ICC (PwC)			Wim Pollet	ICC (PwC)			Tim Verdijck
Bart Cieters	Service Automatisation	Palsterman Albert	CRSNP (Stream Software)																																																																															
Roger Beeckman	Service Automatisation	Moons Dirk	CRSNP (Stream Software)																																																																															
Nathalie Sterkmans	KB Hasselt	Karen Wittock	VEA-CEB (Remant)																																																																															
Hans Van Der Biest	Région de Bruxelles	Olivier Schoenmaeckers	VEA-CEB (CEB)																																																																															
Eylen Aydemir	EOS/Législation douanière	Johan Peeters	CEB (Herfurth)																																																																															
Johnny Verstraete	EOS/Législation douanière	Kim Van de Perre	ASV/NAVES (MSC)																																																																															
Anne-Marie Huyst	EOS/Législation douanière	Hilde Bruggeman	ASV/NAVES																																																																															
		Stefan Vanrobaeys	Fedustria (Baltagroup)																																																																															
		Sylvie Groeninck	Fedustria																																																																															
		Sara Ramos	Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et logistique (Bleckmann)																																																																															
		Sophie Verberckmoes	Fédération d'employeurs pour le commerce international, le transport et logistique (Bleckmann)																																																																															
		Nadine Van Rompay	VOKA (Seabridge)																																																																															
		Dirk Pottilius	VOKA (Ziegler)																																																																															
		Ellen Gielen	Voka – chambre de commerce Limbourg (Graco)																																																																															
		Jean Baeten	FEB																																																																															
		Wesley De Visscher	FEB																																																																															
		Pieter Haesaert	AGORIA (C4T)																																																																															
		Audrey Debroux	ICC (PwC)																																																																															
		Wim Pollet	ICC (PwC)																																																																															
		Tim Verdijck	ICC (PwC)																																																																															
<b>EXCUSÉS</b>																																																																																		

Abram Op de Beeck Essenscia (BASF)  
 Bart Witdouck Essenscia (EVONIK)  
 Laurence Baudesson Essenscia  
 Katrien Vanlooche Agence pour le Commerce extérieur

**Point 1 à l'ordre du jour : sujets confiés au GT Régimes particuliers (*Special Procedures*)**

Les sujets suivants ont été définis au préalable selon le fonctionnement antérieur du Forum National et ont été confiés au nouveau groupe de travail Régimes particuliers :

1. Application des procédures NCTS (accent sur les délais de validité)
2. Dossier client unique (autorisations douanières et quick wins relatifs à la procédure d'autorisation et d'audit)
3. Simplification administrative de la procédure de demande et de la procédure d'audit (accent sur la définition et la réalisation des quick wins)

Sujets complémentaires soumis par les membres du groupe de travail :

4. Destination particulière (problématique liée au document T5)
5. Instructions entrepôt douanier (accent sur la nécessité d'actualiser / de remplacer temporairement ces instructions par les documents d'orientation (*Guidance Documents*) de la Commission européenne)

D. Bogaerts propose de retenir la procédure de délivrance de nouvelles autorisations comme sujet, en accordant une attention spécifique au contenu de l'audit préalable et aux conditions en matière de garanties.

W. Rens précise que la réalisation des quick wins relatifs à la procédure d'audit relève du thème « simplification administrative » et que la procédure d'autorisation est déjà traitée dans le dossier client unique. Bien que ces thèmes soient étroitement liés, il est tout de même décidé de les subdiviser en deux sujets distincts compte tenu des objectifs poursuivis à court et à long terme. À court terme, l'objectif est de réaliser les quick wins relatifs à la simplification administrative de la procédure de délivrance et d'audit pour les autorisations douanières. À long terme, l'objectif ultime est par contre de créer un dossier client unique global.

Les garanties constituent un thème clé au sein du groupe de travail 1 : « *Dispositions générales, droits à l'importation, dette douanière et garanties* ». Pour l'heure, les décisions en matière de garanties du groupe de travail 1 sont attendues et ce sujet n'est pas retenu au sein du groupe de travail Régimes particuliers.

W. Rens s'attend encore à un amendement de la Commission européenne à la nouvelle législation, notamment en matière de garanties.

D. Bogaerts demande si le Forum National est bel et bien la plateforme appropriée pour le suivi de la législation correctrice. À cet égard, W. Rens établit une distinction entre, d'une part, le traitement et la modification des instructions et, d'autre part, le volet « législation ». Le Forum National a en effet pour mission de parvenir à une position commune au nom de la Belgique, en tant qu'État membre de l'UE, vis-à-vis de la Commission européenne. C'est la raison pour laquelle le thème « législation relative aux régimes particuliers » est pris en considération. Le groupe de travail Régimes particuliers analysera et commentera les propositions émises en matière de législation correctrice.

Le sujet proposé « procédures simplifiées » figure déjà au programme du groupe de travail Marchandises introduites et n'est dès lors pas retenu.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Le Service Législation de l'AGD&A sera invité à assister à toutes les réunions futures du groupe de travail Régimes particuliers.	Sophany Ramaen	Prochaine réunion
Six sujets sont provisoirement retenus : 1. Application des procédures NCTS 2. Dossier client unique 3. Simplification administrative de la procédure de demande et de la procédure d'audit 4. Destination particulière 5. Instructions 6. Suivi et contribution concernant la législation relative aux	Pas d'application	Pas d'application

**Point 2 à l'ordre du jour : organisation pratique du groupe de travail par thème et détermination des priorités**

W. Rens explique le fonctionnement et l'organisation pratiques du groupe de travail. On peut opter pour un traitement intégral de l'ensemble des thèmes au sein d'un seul et même groupe de travail, ou alors pour une approche thématique en sous-groupes de travail portant sur des thèmes connexes.

L'assemblée décide, dans un premier temps, de traiter tous les sujets au sein d'un seul groupe de travail. Pour assurer le bon déroulement des réunions, un nombre maximal de 25 personnes du secteur privé et de l'AGD&A est autorisé, à l'exclusion des organisateurs et des rapporteurs. Lorsqu'une réunion suscite un vif intérêt et que le nombre maximal de personnes autorisées est dépassé, le coordinateur du Forum National demandera alors aux membres de venir avec deux personnes au maximum par fédération. S. Ramaen propose aux fédérations d'établir un système de roulement parmi leurs membres pour ainsi limiter le nombre de participants.

Il est déploré que la partie francophone du pays soit si peu représentée tant du côté du secteur privé que de l'AGD&A, et que les formations et les séminaires organisés dans cette région suscitent peu d'intérêt. W. Rens espère pouvoir compter à l'avenir sur un intérêt plus marqué de la Wallonie après le lancement des forums régionaux. Il sera également demandé au Comité de pilotage d'impliquer les fédérations de petits brasseurs et de brasseurs amateurs dans les matières pertinentes liées aux droits d'accises.

Pour la réalisation des quick wins, le groupe de travail adoptera une approche thématique, ce qui devrait permettre d'obtenir plus facilement des résultats à court terme. En pareil cas, le groupe de travail désigne une équipe de projet composée de six experts, dont trois de l'AGD&A et trois du secteur privé. Un représentant de l'industrie et un représentant du secteur des services doivent au moins y prendre part. L'équipe de projet reçoit un mandat pour l'exercice d'une mission à court terme et fait rapport au groupe de travail Régimes particuliers lors de la réunion suivante.

Dans la foulée, W. Rens commente le planning et la stratégie du dossier client unique. La division KLAMA de l'AGD&A travaille à l'élaboration d'un *business case* sur un nouveau système de gestion KIS-SIC, lequel comprend :

1. un volet interne, accessible exclusivement à la division KLAMA (compétence étendue) et aux services de l'AGD&A (compétence de consultation) ;
2. un volet externe, consultable par les opérateurs économiques et contenant : les données importantes, un menu reprenant les données principales de l'opérateur (EORI, coordonnées de l'opérateur en gestion propre, les données relatives au cautionnement, un aperçu des autorisations existantes et des demandes d'autorisation). Cet outil fournit également un aperçu de la correspondance et des rulings (RTC, RCO, décisions de valeur).

Le dossier client unique est intégré au système KIS-SIC. L'application MASP est toujours utilisée comme base de données pour les autorisations. Le système KIS-SIC peut éventuellement servir d'interface. La procédure de déclaration n'est pas intégrée au système KIS-SIC, mais se fait toujours par le biais de l'application PLDA.

Les représentants présents du secteur privé indiquent que tous les opérateurs n'ont pas automatiquement accès aux données relatives à leurs déclarations, notamment les clients des prestataires de services. Par conséquent, les demandes de communication de données se multiplient parmi les prestataires de services, ce qui entraîne une charge administrative supplémentaire. W. Rens signale que la communication de données s'inscrit dans les points à améliorer en matière de transparence et de communication de l'OCDE, et influence indirectement la position de la Belgique dans l'indice de performance logistique de la Banque mondiale. Ce point d'attention est consigné et pris en considération. La définition d'une stratégie concrète concernant le dossier client unique est suspendue jusqu'à la prochaine réunion. Le *business case* doit être approuvé au préalable au sein de l'AGD&A.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Max. 25 membres du secteur privé + AGD&A (hors <i>convenors</i> , secrétariat, rapporteur, etc.)	S. Ramaen	Pas d'application
Soumettre la demande suivante au Comité de pilotage : inviter les fédérations de petits brasseurs et de brasseurs amateurs et les impliquer dans les matières liées aux droits d'accises	W. Rens	12/1/2017
Le Service Automatisation de l'AGD&A analyse les possibilités en matière de communication de données au moyen du dossier client	S. Debois	24/02/2017

unique (transparence et communication).		
---	--	--

### Point 3 à l'ordre du jour : composition du groupe préparatoire « quick wins »

Le groupe de travail analyse les sujets pour lesquels des quick wins sont déjà nécessaires.

Il est décidé à cet égard de regrouper l'élaboration des quick wins en matière de simplification administrative (notamment PDF à remplir) et celle liée au dossier client unique, à savoir :

- procédure des demandes d'autorisation (*paperless* / semi-numérique avec signature électronique (e-ID))
- procédure d'audit des autorisations (audit préalable)
- communication de données concernant la procédure de déclaration

Les points d'attention à prendre en considération à cet égard sont :

- les KPI concernant les délais au sein de l'AGD&A
- la nécessité d'améliorer le suivi et la communication en ce qui concerne le statut des autorisations (fin du délai)
- l'uniformité des formats (modèles nationaux)
- le changement de mentalité avec le passage au numérique (PDF à remplir avec signature électronique juridiquement valable)

L'AGD&A est représentée par :

- un membre de la cellule « Méthodes de travail KLAMA » (désigné par W.Rens)
- un membre du Service Automatisation de l'AGD&A (S. Debois)

Le secteur privé est représenté par :

- Jessy Van Aert (Essenscia)
- Jack Nuijten (ICC - Loyens & Loeff)
- Paul Peeters VEA-CEB (Remant) / Jan van Wesemael (VOKA) désignent un représentant du secteur des services.

W. Rens désigne un responsable au sein de KLAMA.

S. Raemen indique que les membres doivent eux-mêmes assurer l'organisation et la coordination du groupe préparatoire ; le secrétariat du Forum National ne jouera aucun rôle à cet égard. Le groupe préparatoire implique l'organisation d'une réunion préliminaire sur un sujet en vue de préparer la discussion avec l'ensemble du groupe de travail. Il n'est pas question d'un groupe de projet qui aurait un contenu structurel et formel.

W. Rens signale que le Service Législation de l'AGD&A ne doit pas être représenté en matière d'audit et de demandes d'autorisation. Ces sujets doivent toutefois être discutés en interne avec le service concerné.

Une première réception est attendue pour la prochaine réunion du groupe de travail Régimes particuliers (24 février 2017).

NOUVEAUX POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Désignation du représentant « Méthodes de travail KLAMA »	W. Rens	13/01/2017
Désignation du responsable du groupe préparatoire « quick wins » (KLAMA)	W. Rens	13/01/2017
Désignation du représentant du secteur des services	Paul Peeters VEA-CEB (Remant) / Jan van Wesemael (VOKA)	13/01/2017
Première présentation des résultats du groupe « quick wins »	Membres du groupe de projet	24/02/2017

### Point 4 à l'ordre du jour : remplacement des instructions actuelles par les documents d'orientation (*Guidance Documents*) de la Commission européenne (P.Hasaert)

En règle générale, les instructions ne sont plus à jour par rapport au nouveau Code des douanes de l'Union et ses dispositions d'exécution. Il est actuellement question d'une période de transition jusqu'en 2020. Les futures modifications législatives à la réglementation actuelle ne permettent pas d'établir de nouvelles instructions à court terme, en raison de la charge de travail importante liée tant à l'élaboration qu'à l'actualisation des instructions. La thématique des instructions est en outre plus vaste

que celle des documents d'orientation. Il n'est dès lors pas possible de remplacer intégralement les instructions par ces documents. L'assemblée décide de donner la priorité aux dispositions des documents d'orientation lorsque les instructions y dérogent. W. Rens insiste sur la nécessité de disposer d'une publication officielle des documents d'orientation en néerlandais, en français et en allemand. Afin de réduire au minimum la tâche considérable d'éventuelles traductions, il convient de reprendre les publications d'autres États membres comme les Pays-Bas, l'Allemagne et la France.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Soumettre la proposition au Service Législation de l'AGD&A, lui demander la traduction des documents d'orientation en utilisant, à cet effet, les publications existantes d'autres États membres et réaliser, enfin, une communication interne et externe à ce sujet.	Sophany Ramaen	24/02/2017

#### Point 5 à l'ordre du jour : délais de validité des procédures NCTS

Ce point a été repris d'un précédent groupe de travail *Operations* (PLDA). Il manque toutefois une description précise de la problématique. Avant de procéder à l'organisation pratique de ce sujet, W. Rens demande aux membres concernés de remettre un bref document de synthèse à la prochaine réunion.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Document de synthèse : état des lieux	J. Van Wesemael	01/02/2017

#### Point 6 à l'ordre du jour : problématique liée au régime « Destination particulière »

Ce sujet met principalement l'accent sur les conséquences de la disparition des documents T5, en particulier en ce qui concerne le relevé d'apurement, le cautionnement et la responsabilité du titulaire de l'autorisation. Un document de synthèse reprenant une description précise de la problématique s'avère aussi nécessaire pour ce point. Les membres du précédent groupe de travail remettront un document de synthèse dans le courant de la première semaine de janvier 2017 au plus tard. Dans la foulée et préalablement à la prochaine réunion du groupe de travail, une concertation interne sera programmée avec le Service Législation et le Service Tarif de l'AGD&A.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Document de synthèse sur la problématique « destination particulière » et synthèse des solutions possibles	Pieter Hasaert (C4T) Luc Lammertyn (Fedustria/Sioen) Michael Van Giel (CRSNP/Intrris) Olivier Claus (KLAMA – Bruxelles)	09/01/2017
Concertation sur le document de synthèse avec les services Législation / Tarif	W. Rens	01/02/2017

#### Point 7 à l'ordre du jour : suivi des résultats « Législation »

Le groupe de travail a pour mission d'anticiper la législation correctrice et d'apporter les recommandations nécessaires à l'amélioration de la réglementation. Les membres concernés du précédent groupe de travail établiront un document de synthèse décrivant clairement la problématique et remettront ce document à la prochaine réunion.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Document de synthèse : sujet et suivi	Membres du précédent groupe de travail (D. Bogaerts)	24/02/2017
Demander au Service Législation de l'AGD&A dans quelle mesure le groupe de travail sur les régimes particuliers est encore actif au niveau européen. Demander de communiquer un état des lieux et	W. Rens	24/02/2017

les éventuelles modifications législatives à venir sur ce sujet au groupe de travail Régimes particuliers.		
--	--	--

**La prochaine réunion aura lieu le 24 février, à 10h00, au North Galaxy.**